

Ville de Barentin



SERVICE SCOLAIRE



Régie enfance & loisirs



Rue Jacques Offenbach

Tél. : 02 32 94 90 22

E-mail : regie.enfance@ville-barentin.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
et 1 samedi par mois (*dates affichées à la régie et site Internet de la commune*).

Nos agents sont à votre disposition pour :

↳ Les pré-inscriptions scolaires.

Lorsque votre enfant entre en maternelle, puis lorsqu'il rentre en élémentaire, vous devez fournir un certificat de pré-inscription à l'école afin de confirmer votre rattachement au périmètre scolaire de l'école.



Documents à fournir

Livret de famille
Justificatif de domicile

Quand s'inscrire

À partir du mois de mars
pour la rentrée suivante



Documents à fournir

Liste disponible à la régie

Quand s'inscrire

À partir du mois de mars
pour la rentrée suivante



↳ Les dérogations

Lorsque vous souhaitez scolariser votre enfant hors de votre périmètre scolaire, vous devez compléter un dossier de dérogation.



Documents à fournir

Attestation assurance
scolaire / extra-scolaire

Quand s'inscrire

Courant mai pour
la rentrée suivante



↳ Les inscriptions à la garderie

Votre enfant pourra accéder à ce service uniquement après présentation d'un dossier d'inscription valable pour l'année scolaire.



Documents à fournir

Attestation assurance
scolaire / extra-scolaire

Quand s'inscrire

Courant mai pour
la rentrée suivante



↳ Les inscriptions à l'accueil de loisirs «Les Ormeaux»/«F. Poulbot»

Votre enfant pourra fréquenter l'accueil de loisirs uniquement après inscription.



Quand s'inscrire

Période scolaire :

Pour les mercredis

- de septembre à décembre ⇒ Fin juin
- de janvier à juillet ⇒ Courant décembre

Période de vacances :

Les inscriptions se font environ 1 mois avant le début de chaque période de vacances.

Les dates et lieu des inscriptions sont communiqués :

- sur le site de la commune,
- par note d'information à travers les écoles,
- par affichage à la régie.

*Pré-inscription possible sur le site de la commune
Renseignements à la régie*



La facturation



Une facturation mensuelle, à terme échu, regroupe l'ensemble des prestations.

Cette facture est à régler avant la fin de chaque mois, soit :

- à la régie,
- sur le portail famille accessible 24h/24 sur le site de la commune.

Les écoles

Chacun des cinq quartiers de la commune dispose d'une école **maternelle** et **primaire**.

Horaires : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 8h45 / 11h45 - 13h30 / 16h30

Centre-ville



Pape Carpentier
Rue Francis Yard
Tél. : 02 35 91 15 50



Anna de Noailles
Rue Francis Yard
Tél. : 02 35 91 06 06

Lalzel



La Mésangère
Rue Lalzel
Tél. : 02 35 91 07 07



Fontenelle la Champmeslé
Rue Lalzel
Tél. : 02 35 91 07 10

Normandie



Francisque Poulbot
Rue Colette Yver
Tél. : 02 35 91 26 28



Corneille / Sévigné
Rue Auguste Badin
Tél. : 02 35 91 00 50

Boieldieu



Bernard Havel
Rue Jean Titelouze
Tél. : 02 35 91 15 15



Marcel Dupré
Rue Daniel Auber
Tél. : 02 35 91 03 23

Le Hamelet



André Marie
Rue de Verdun
Tél. : 02 35 91 09 09



Pierre Bérégovoy
Allée des écoles
Tél. : 02 35 91 02 80

Vous ne pourrez scolariser votre enfant hors de votre quartier de résidence que sur dossier de dérogation. Renseignement et dépôt du dossier à la régie.

Organisation des journées

↳ Période scolaire

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

7h30	8h35	11h45	13h30	16h30	18h30
Garderie	École	Cantine	École	Garderie	

Mercredi

7h30	8h30	17h	18h30
Garderie	Accueil de loisirs Les Ormeaux (4-13 ans) / F.Poulbot (3 ans)	Garderie	

↳ Période de vacances

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

7h30	8h30	17h	18h30
Garderie	Accueil de loisirs Les Ormeaux (4-13 ans) / F.Poulbot (3 ans)	Garderie	

Les services dans chacune des écoles

↳ La restauration scolaire



Un service de restauration scolaire est proposé. Chaque mois, via l'école de votre enfant, un planning de réservation devra être complété pour le mois suivant.

Pour accéder à ce service :

Tous les enfants peuvent accéder à ce service. Un justificatif de quotient «CAF» devra être fourni à la régie afin de calculer votre tarif.

↳ La Garderie Périscolaire



Un service de garderie est proposé avant et après les horaires scolaires.

Le matin : 7h30 / 8h35

L'après-midi : 16h30 / 18h30

Pour accéder à ce service :

Un dossier d'inscription est à votre disposition à la régie ou sur le site de la commune. Le tarif est forfaitaire.

L'accueil de loisirs



Les enfants sont accueillis à l'accueil de loisirs «Les Ormeaux», rue Ambroise Paré.

Périodes et horaires d'ouverture :

- Hors vacances scolaires : le mercredi de 8h30 à 17h
 - Pendant les vacances scolaires: du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
- Fermé pendant les vacances de Noël**

La garderie péricentre :

- Tout comme pour les écoles, une garderie est proposée avant et après les horaires de l'accueil de loisirs de 7h30 à 8h30 et de 17h à 18h30.

Pour accéder à ce service : Une inscription à la régie est obligatoire. Les dates d'inscription sont disponibles à la régie et sur le site de la commune.

Votre tarif sera calculé en fonction de votre quotient «CAF»

Documents à fournir : Attestation de quotient «CAF», justificatif de domicile, livret de famille et carnet de santé.

Une plaquette d'information spécifique à l'accueil de loisirs est disponible à la régie, à l'accueil de loisirs et sur le site Internet de la commune.